



Déclaration du 30 mars 2020 des coprésidents de l'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine (EuroLat) sur la pandémie de COVID-19

Les coprésidents de l'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine (EuroLat), Jorge Pizarro, président du Parlement latino-américain, et Javi López, député au Parlement européen, émettent, conformément à l'article 18 du règlement de l'Assemblée, la déclaration suivante au sujet de la pandémie de COVID-19.

1. La pandémie de COVID-19 représente probablement le plus grand défi auquel la communauté internationale soit confrontée depuis la Seconde guerre mondiale. Il en découle des conséquences imprévisibles pour la santé et les systèmes économiques et sociaux de tous les pays d'Europe, d'Amérique latine et des Caraïbes. Nous exhortons par conséquent les autorités nationales à appliquer et à respecter rigoureusement les normes internationales et nous faisons part de notre soutien à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans les efforts qu'elle déploie face à la pandémie.
2. Cette crise sanitaire mondiale fait également vivre à nos populations une tragédie humaine en provoquant des milliers de morts, en faisant peser d'immenses risques sur l'économie mondiale et en menaçant les moyens de subsistance d'un grand nombre de nos citoyens, qu'ils soient entrepreneurs ou bien – en étant alors encore plus exposés aux risques – salariés ou travailleurs indépendants, travailleurs informels ou chômeurs. Nous tenons à manifester notre solidarité avec tous nos citoyens et avec les pays touchés par cette crise, ainsi qu'à exprimer notre gratitude et notre reconnaissance à tous les professionnels qui mettent chaque jour leur santé en jeu afin de sauver des vies et de permettre la bonne continuité des services essentiels à nos villes et villages.
3. Nous sommes convaincus que les défis posés actuellement par cette pandémie exigent une réponse internationale soigneusement coordonnée, à laquelle Européens et Latino-Américains doivent contribuer de manière décisive et qui doit s'appuyer sur la science et l'expérience, s'accorder avec nos valeurs démocratiques et ne pas céder aux prises de position idéologiques ni à la confrontation politique et partisane.
4. C'est pourquoi nous demandons la tenue de toute urgence, par visioconférence, d'une réunion ministérielle UE-ALC ou, de préférence, d'une réunion des chefs d'État ou de gouvernement des pays UE-ALC, sans exception, afin de mettre en place une coopération renforcée pour faire face à la pandémie de COVID-19 dans les pays de l'Union européenne, d'Amérique latine et des Caraïbes membres du partenariat stratégique birégional UE-ALC. En cette période de crise sans précédent, la solidarité mondiale est nécessaire et nous avons besoin non pas d'actions unilatérales mais, face

à l'urgence sanitaire, d'une réponse mondiale forte grâce à une coopération plus étroite et à une coordination accrue des efforts multilatéraux.

5. Nous invitons tous les pays à intensifier leurs efforts pour renforcer leurs systèmes de santé nationaux afin de protéger la santé et d'assurer la sécurité de tous, en garantissant l'accès universel aux analyses, tests et traitements nécessaires pour lutter contre cette maladie ainsi que contre de futures pandémies. Ils doivent également coordonner les mesures de santé publique nécessaires pour éviter la propagation de la COVID-19 et mobiliser immédiatement des fonds publics pour contenir la maladie et la soigner, ce qui implique d'allouer suffisamment de ressources au secteur de la santé et aux services de protection civile de nos régions.
6. Nous tenons à souligner que, si les défis actuels peuvent exiger l'adoption de mesures d'urgence strictes, telles que le confinement et la déclaration de l'état d'urgence, ces mesures extraordinaires doivent être conformes au droit international, doivent être temporaires et ne peuvent en aucun cas être utilisées pour limiter de manière permanente ou arbitraire les droits démocratiques et les droits fondamentaux. Elles devront prendre fin immédiatement dès que la pandémie aura été surmontée.

Nous demandons instamment que la stratégie de lutte contre la COVID-19 soit fondée sur les droits de l'homme et insistons sur le fait que les mesures d'urgence ne doivent servir ni de couverture à une action répressive sous prétexte de protéger la santé publique, ni de moyen de passer sous silence le travail des défenseurs des droits de l'homme.

Nous rappelons qu'il est extrêmement important d'assurer la protection des personnes particulièrement vulnérables, notamment des catégories les plus délaissées par la société, tant sur le plan médical qu'économiquement, en particulier les réfugiés, les personnes à faibles revenus, les populations rurales isolées, les personnes dont l'état de santé est déjà fragile, les personnes handicapées et les personnes âgées vivant seules ou en maison de retraite.

7. Nous lançons un appel aux pouvoirs publics des deux régions afin qu'ils prennent toutes les mesures nécessaires pour atténuer les conséquences économiques de la crise provoquée par la COVID-19, en recourant à tous les instruments juridiques, institutionnels, politiques, économiques et sociaux dont ils disposent pour éviter une récession de nos économies et soutenir la reprise économique lorsque la pandémie sera enrayée. Nous invitons à cet effet les gouvernements, les banques centrales et les banques régionales de développement à se servir eux aussi de tous les instruments à leur disposition, y compris des mesures fiscales et monétaires.
8. Nous demandons également aux pouvoirs publics des deux régions de mettre en œuvre des actions spécifiques destinées à apporter un soutien, immédiatement et aussi longtemps que nécessaire, aux salariés, aux travailleurs indépendants, aux travailleurs informels, aux chômeurs ainsi qu'aux entreprises (notamment les petites et moyennes entreprises) et aux secteurs les plus touchés par cette pandémie.

9. Nous saluons la décision prise par des autorités de l'Union européenne, de ses États membres et de plusieurs pays d'Amérique latine et des Caraïbes d'appliquer des mesures temporaires, telles qu'un soutien de trésorerie pour les entreprises confrontées à une grave interruption de leur activité ou à un manque de trésorerie ou d'accès au crédit, en accordant une attention particulière aux entreprises de régions ou de secteurs particulièrement touchés, notamment les transports et le tourisme. Il peut s'agir par exemple de mesures fiscales, de garanties publiques permettant aux entreprises d'accéder plus facilement au crédit, de garanties à l'exportation et de suspension des pénalités de retard dans l'exécution de marchés publics.
10. Nous saluons également la décision prise par plusieurs autorités d'octroyer des aides aux travailleurs et aux familles touchés par la crise, par exemple un soutien en cas de réduction du temps de travail, une extension des indemnités de maladie et de chômage, ainsi que le report du délai de paiement des impôts et des cotisations sociales, afin d'éviter dans toute la mesure du possible que les travailleurs ne soient licenciés ou perdent leur rémunération.
11. Nous réaffirmons notre engagement en faveur de la stabilité de l'économie, des échanges et des investissements mondiaux. Nous demandons aux pouvoirs publics de prendre toutes les mesures nécessaires pour rétablir la confiance, relancer la croissance et protéger l'emploi. Nous invitons de même la communauté internationale à suspendre provisoirement les mesures restrictives ou punitives, telles que les blocus économiques, commerciaux ou diplomatiques, afin de concentrer tous les efforts sur la lutte contre la pandémie. Nous demandons également à la communauté internationale et aux organisations financières multilatérales de suspendre voire d'annuler en partie le remboursement de la dette extérieure, dans le but de l'adapter à la priorité absolue que représente la lutte contre la COVID-19.
12. Nous insistons sur l'importance de la coopération dans les secteurs de la science, de la recherche et de la technologie. Nous exhortons les autorités de nos régions à mener des projets communs de recherche, financés par des fonds publics et privés en vue de développer, de produire et de distribuer des traitements ou des vaccins contre la COVID-19 qui remplissent les critères d'efficacité, de sécurité et d'accessibilité universelle.
13. Nous demandons aux États membres de l'Union européenne et aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes de déployer tous les efforts nécessaires pour que davantage d'équipements médicaux soient disponibles là où ils sont le plus indispensables. Nous soulignons également qu'il est nécessaire de mettre en place une coordination avec les plateformes d'information, y compris les plateformes en ligne et les réseaux sociaux, afin d'améliorer l'accès du public à une information actualisée, pertinente et exacte sur cette maladie, en luttant contre la désinformation et la diffusion de fausses informations qui compliquent et desservent le combat contre cette pandémie.
14. Nous exhortons les autorités de nos régions à réaliser, conformément aux recommandations de l'OMS, le plus grand nombre possible de tests afin de détecter les cas d'infection par la COVID-19 pour avoir une vision claire de l'ampleur réelle de cette maladie et, ainsi, pouvoir lutter plus efficacement contre cette pandémie.

15. Nous annonçons notre intention d'examiner de manière approfondie cette question lors des réunions de nos commissions et autres organes permanents de l'Assemblée, prévues en septembre prochain à Santa Fe (Argentine), dans le but de formuler des recommandations et des propositions qui seront adressées aux organes exécutifs et législatifs des différents États et institutions appartenant au partenariat stratégique birégional UE-ALC.